

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>) | M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie | M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques |
| M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>) | M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>) |
| M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>) | Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis |
| Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>) | Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel |
| Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>) | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre |
| M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>) | M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues | M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU |
| Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth | M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André |
| Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY | M. REDON Michel à M. MERCIER Michel |
| M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude | M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard |
| Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER | M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>) |
| M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre | |
| Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain | |
| M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006

Suppression du bouchon ferroviaire.

Etude de projet de la mise à 4 voies entre La Benauge et Bordeaux Saint-Jean et études complémentaires d'avant-projet.

Convention de financement. Décision - Autorisation.

MMonsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du volet ferroviaire et multimodal du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et correspond à l'action 112.11 du Contrat d'agglomération.

Par délibération n°2000/1005 du 20 octobre 2000, le Conseil de communauté a décidé de participer, à hauteur de 115 Millions de francs H.T (soit 17 531 636,98 €), au financement de la seconde partie des études d'avant-projet et des travaux de première phase.

Les modalités ont été arrêtées par protocole d'accord signé le 15 décembre 2000 par les différents partenaires publics :

- la SNCF et RFF (maîtres d'ouvrage sur leurs périmètres respectifs), d'une part,
- les autres apporteurs financiers (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Communauté urbaine), d'autre part.

Conformément à ce protocole, une première tranche de travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage RFF, a été définie et consiste principalement en la mise à 4 voies entre La Benauge et la gare de Bordeaux Saint-Jean.

Par délibération n°2002/753 du 18 octobre 2002, le Conseil de communauté a accepté de participer, à hauteur de 573 710 €, aux études et travaux de création de deux nouvelles

voies TER en gare de Bordeaux Saint-Jean, ceci selon les stipulations d'une convention signée le 9 décembre 2002 et complétée par un avenant n°1 décalant le calendrier des travaux.

Par délibération n°2003/0126 du 28 février 2003, le Conseil de communauté a également décidé l'octroi d'un fonds de concours de 92 700 € H.T pour contribuer au financement de la réalisation, par RFF, d'un remblai expérimental.

Les études d'avant-projet de la mise à 4 voies entre La Benaugue et Bordeaux Saint-Jean sont achevées pour ce qui concerne le nouveau pont sur la Garonne, les viaducs d'accès, les murs de soutènement de la gare Saint-Jean et la première phase du pôle multimodal de Cenon qui constituent des préalables à la mise à 4 voies.

Il convient aujourd'hui et après achèvement de l'enquête publique, d'engager les études de projet en vue de :

- lancer début 2004 le concours conception-réalisation prévu pour la réalisation du pont sur la Garonne,
- préparer les appels d'offres pour les viaducs d'accès, les murs de soutènement de la gare Saint-Jean et la première phase du pôle multimodal de Cenon,
- définir les caractéristiques détaillées du nouveau poste d'aiguillage de Bordeaux qui devra être opérationnel en 2006,
- définir, avec notre Etablissement public et les concessionnaires concernés, les conditions techniques et financières des modifications des voiries et réseaux communautaires induites par la construction des ouvrages précités.

D'autre part, l'enquête publique relative à la section Angoulême Nord - Ambarès et Lagrave de la LGV SEA devant intervenir début 2005, il est nécessaire de mener, en 2004, toutes les études complémentaires permettant de disposer, à cette même date, du dossier d'enquête publique de la mise à 4 voies entre Cenon et La Benaugue qui en constitue une opération d'accompagnement.

Enfin, faute d'accord de l'ensemble des collectivités concernées, les études d'avant-projet liées à la suppression de trois passages à niveau sur la commune de Sainte Eulalie doivent être poursuivies.

Les études correspondantes, estimées à 9 300 000 € H.T, seraient financées de la manière suivante :

| Financeurs | Montant € H.T | Clé de financement |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Etat | 1 125 300 | 12,10 % |
| Conseil Régional | 942 090 | 10,13 % |
| Conseil Général | 374 790 | 4,03 % |
| Communauté urbaine de Bordeaux | 478 950 | 5,15 % |
| R.F.F | 1 728 870 | 18,59 % |
| Europe | 4 650 000 | 50 % |
| TOTAL | 9 300 000 | 100 % |

Ce plan de financement est conforme à la clé de répartition ressortant du protocole d'accord du 15 décembre 2000 sus évoqué.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir

DECIDER :

- de la participation, à hauteur de 478 950 € H.T, à la réalisation, par R.F.F. :

* des études de projets relatives à la mise à 4 voies entre La Benaugue et Bordeaux Saint-Jean,

* des études complémentaires d'avant-projet de la mise à 4 voies entre Cenon et La Benaugue et de la suppression des passages à niveaux de Sainte Eulalie,

- que cette dépense sera imputée au Budget de l'exercice en cours, Chapitre 65, article 65 758, fonction 8160, programme TD01, CRB D010.

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de financement ci-annexée précisant notamment les conditions de versement de la dite participation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
26 AOÛT 2004**

M. SERGE LAMAISON